

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 4 mai 2019
Au Bois de La Marche à Ligugé (86).**

Présents :

53 adhérents sont présents.

Invités :

M. De Bertier Laurent, DG de Fransylva

M. Puygrenier Jean-Patrick, Président Fransylva Limousin

CNPF : JM. Righi

Représentés par pouvoirs : 201 adhérents

INTRODUCTION

Le Président Eric le Gallais accueille les participants et déclare ouverte l'Assemblée Générale statutaire du syndicat Fransylva en Poitou-Charentes à 9h40.

PREMIÈRE PARTIE : Assemblée statutaire

Approbation du compte rendu de l'AG 27 avril 2018 à Benon

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu d'activités, rapport moral du Président

Le Président Le Gallais présente les principales activités de l'année passée, énumérées et résumées ci-après :

- L'importance de notre bulletin d'informations syndicales qui nous permet d'effectuer le lien avec les 900 adhérents répartis sur les quatre départements.
- L'équilibre sylvo-cynégétique : sujet constamment d'actualité que ce soit au niveau Nouvelle Aquitaine ou ex Poitou-Charentes. Les niveaux décisionnels sont toujours débattus à l'échelon départemental au sein des commissions préfectorales (CDCfs) où siègent des administrateurs de Fransylva.
- Les indemnités, hypothétiques à court terme, des dégâts de gibiers sont à réaliser afin de garder espoir à long terme pour les obtenir.
- L'assurance RC (responsabilité civile) bois : évocation d'un accident corporel dans les Deux-Sèvres qui a fait l'objet d'une déclaration tardive auprès du courtier d'assurances. Le président Le Gallais rappelle l'importance de prévenir immédiatement le syndicat et le courtier d'assurances. C'est primordial pour prétendre à être indemnisé.
- Rappel également de l'obligation faite à chaque propriétaire de purger les arbres morts qui se situent à moins de 25 mètres des limites de propriétés et voies publiques.
- Retour sur les frais des actes notariés concernant les acquisitions de petites parcelles et la loi Macron.
- Représentation de Fransylva dans les SAFER (société privée), lors des Comités Techniques Locaux (C.T.L.) départementaux afin d'être informés des dossiers forestiers pour validation ensuite au niveau régional. Le censeur régional est actuellement un forestier. Pour information, les démarches pour obtenir ces postes ont été initiées par Messieurs Léonard et Mercier.
- Journées départementales des forêts : Participation moyenne du grand public et difficile de mobiliser la presse sur les thèmes de la forêt.

- Le président insiste également sur le Comité Régional de la Forêt en Nouvelle-Aquitaine dans lequel Fransylva n'est pas représenté et nous invite à mettre en œuvre les moyens pour y parvenir.
- Sont évoquées ensuite les différentes AG des Cetef 16 et GDF 17 ainsi que l'AG du Syndicat Fransylva du 79 au cours de laquelle celui-ci fût dissout pour rejoindre et s'intégrer au sein de Fransylva en Poitou-Charentes.
- Ensuite, le président remercie chaleureusement Gérard Grolleron et Pierre Landré pour leur implication et leur temps passé à œuvrer pour notre syndicat. G. Grolleron pour la conception et l'édition du bulletin d'informations ainsi que toute la partie secrétariat et P. Landré pour la tenue de la comptabilité et la mise en place de la gestion du fichier des 900 Adhérents.
- Fût évoqué brièvement l'incendie de Notre-Dame de Paris et la communication des forestiers par le biais de la fédération Fransylva nationale à Paris. Son implication a été très active.
- Enfin, la certification PEFC a été évoquée et au niveau national ce sont entre 60000 et 70000 € qui lui sont versés alors que d'autres organismes nationaux ne lui versent que 15 € ! Des demandes d'explications à PEFC France sont en cours.

Le rapport moral du président obtient quitus à l'unanimité

Comptes de l'exercice 2018

Le trésorier présente un état des comptes 2018.

Recettes : 62 511 €

Dépenses : 61 414 €

Excédent : 1 097 €

Hors comptabilité : environ 4000 Heures passées par les administrateurs en 2018 soit, au coût du Smic de 9,88€/H, un total de 39 520 €.

Solde de trésorerie au 1er janvier 2018 : 61 193 €

Solde de trésorerie au 31 décembre 2018 : 62 291 €

Budget prévisionnel 2019 : 65 300 € auquel il faudra rajouter en recette exceptionnelle suite à la dissolution du syndicat des Deux-Sèvres la somme d'environ 10 000 €. Versement prévu fin Mai 2019.

919 adhérents. 48 cotisations non payées.

Total des superficies assurées : 46 000 Hectares pour une somme de 64 700 €.

61 700 € de cotisations encaissées.

Le rapport financier du trésorier obtient quitus à l'unanimité

Montant de la cotisation

Il est proposé de laisser le barème de cotisation inchangé.

Pour information, seul le barème des parcelles de terres agricoles passe de 0,31 € par Ha à 0,18 € par Ha pour s'aligner sur le tarif des parcelles boisées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement des administrateurs

Conformément aux statuts, les administrateurs, élus pour 2 ans, sont renouvelés par fraction.
La présente AG doit renouveler 3/5 des administrateurs, à raison de 3 administrateurs par département.

Certains administrateurs ne se représentant pas, les candidats sont :

Pour la Charente :

Dervin (succède à Gauthier), D'Hémery, Tardif

Pour la Charente-Maritime :

Arnou, Jolly, Renaud (succède à Martineau)

Pour les Deux-Sèvres :

Bonnisseau, de Lassus, Macé de Lépinay
de la Sayette succède à du Dresnay

Pour la Vienne :

Deniau, Haie (succède à Valade), le Gallais

Aucun participant ne demandant un vote à bulletins secrets, l'élection se fait à main levée.
Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Les administrateurs du syndicat sont donc :

CHARENTE		CHARENTE-MARITIME		DEUX-SEVRES		VIENNE	
Jean-Paul	DERVIN	Richard	ARNOU	Brigitte	BONNISSEAU	Jean	DENIAU
Philippe	D'HEMERY	Gérard	GROLLERON	Gonzague	DE BEAUREGARD	Didier	GROSPEAUD
Bernard	FRANCOIS	Patrice	JOLLY	Bruno	DE LASSUS	Pierre	HAIE
Pierre	LANDRE	Jean-Louis	LEONARD	Christophe	DE LA SAYETTE	Eric	LE GALLAIS
Jean-Pierre	TARDIF	Jean	RENAUD	Arnaud	MACE DE LEPINAY	Patrick	MERCIER

DEUXIÈME PARTIE

1 - Intervention et débat avec Laurent de Bertier, directeur général de Fransylva France.

Présentation globale du syndicat :

- 73 syndicats départementaux et inter-départementaux.
- 13 unions régionales
- 43 000 adhérents au niveau national.
- Précision apportée : 1 Groupement forestier peut avoir 200 actionnaires / propriétaires mais il ne compte que pour 1 seul adhérent.
- 2 000 000 hectares représentés.
- Rôle du syndicat et relations permanentes avec les ministères, l'assemblée nationale et le sénat.
- Explications données sur le futur Label Bas Carbone, la biodiversité, la chasse, les énergies renouvelables, la fiscalité.

- Le lobbying exercé auprès des politiques pour constamment donner des explications sur la forêt et son rôle essentiel dans notre économie et notre écosystème.
- Le scolyte et les maladies ravageuses notamment dans l'Est de la France ont été abordés.
- Concernant le Label Bas Carbone, Mr de Bertier cite « c'est la rémunération du surplus de carbone piégé par les actions du sylviculteur ». Unité de mesure en tonne de carbone, soit actuellement en 2019, environ 20 € / Tonne. Le syndicat défendra le propriétaire forestier pour qu'il soit bien rémunéré à la hauteur de ses actions sylvicoles.
- La loi Chasse. Dégâts de gibier ponctuels et récurrents. Futurs plans de chasse signés par les fédérations départementales avec le rôle du Préfet revisité.
- Fusion AFB et ONCFS qui devient OFBC (Office Français de la Biodiversité et de la Chasse). Les forestiers souhaitent y avoir un siège.
- Règlementation des ACCA (Octobre 2018). Regroupement des propriétaires privés possible pour sortir des ACCA (droit de retrait). Des amendements et contre-amendements sont rédigés à l'assemblée nationale car le lobby Chasse s'y oppose ; sujet à suivre de près.
- Projet de créer pour les dégâts de gibier, un observatoire à des fins statistiques au niveau national.
- Future loi sur le foncier agricole : aider les JA (jeunes agriculteurs) à s'installer plus facilement. La safer s'y implique beaucoup et les forestiers suivent l'avancement de cette future loi de près.
- La forêt est un exemple de biodiversité mais il faut faire attention à la notion de Natura 2000 car en France c'est 2% du territoire contre 20 % en Allemagne.
- Notre-Dame de Paris : 3 lobbies (béton, bois et fer). La fondation Fransylva reçoit des dons, et les forestiers s'impliquent énormément pour fournir du bois gratuitement à des fins de reconstruction de la charpente en bois.
- Le Sysso (Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest) n'adhère pas à Fransylva et nous souhaitons nous en rapprocher pour le faire adhérer, et ainsi être mieux représenté au niveau national.
- Le rôle des unions régionales est abordé et leur implication au niveau des territoires. Les regroupements sont souhaités au niveau régional pour y être mieux représenté et avoir une meilleure visibilité auprès des décideurs politiques.
- Fonctions et rôle des salariés de Fransylva France
- Réflexion et travail sur un nouveau contrat assurance risques tempête et incendie en forêt.
- Différentes formations Fransylva et notamment les décentraliser en régions.
- Communications diverses : Revue « Forêts de France » : déficit de 30 000 € en 2018. Forêt Sphère communique et rassemble de jeunes forestiers à des fins « éducatives forestières »
- Enfin, la notion de la propriété privée est évoquée et l'inquiétude grandissante de la voir attaquée et galvaudée.

2 – Intervention en trois points de Mr Puygrenier, Président Fransylva Limousin.

- Dégâts de gibiers et les outils de déclaration ;
- Place du syndicat au niveau régional et les problématiques locales ;
- Notre représentativité au sein de la région Nouvelle Aquitaine, les « Fransylva » régionaux se doivent d'y travailler.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et lève la séance à 12h45.

Le Secrétaire
Gérard GROLLERON

Le Président
Éric Le GALLAIS


